

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07 novembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	7	5	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHAMPAUD Marc à BIDAUD Jean-Michel – COUPET Georges à BESNIER Michelle - DELEFOSSE Laurent à MALET Patrick, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à ECHASSERIEAU Vincent, LEVET Elise à BRUN Patrick, LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie, , THEYS Michel à ANOMAN Mathieu

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, BOUR Coline, COLIN Juliana, GORA Richard, SIMON Isabel

Absents :

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie.

FINANCES

Délibération n° 96-2024 : décision modificative au budget principal

Cette décision modificative découle de l'opération d'achat du logiciel CMAGIC.

Le logiciel a été acheté par la CCPV à FIRECORE au compte 2051 pour 4 680,00 €. Pour refacturer leur part aux communes, il a été adopté le schéma suivant selon les préconisations recommandées dans les opérations de flux réciproques entre un groupement et ses communes membres :

- Titres aux communes au 276341 pour un montant global de 3 600.00 € (300.00 € x 12 communes)

A ce moment-là, le compte 276341 est anormalement créditeur ce qui provoque une anomalie dans le compte de gestion.

Pour effacer cette anomalie, il faut faire :

- un mandat au 276341 pour 3 600.00 € (cela permet de débiter le 276341 et de supprimer l'anomalie comptable)
- un mandat d'annulation au 2051 pour le montant de la part refacturée aux communes soit 3 600.00 € (sinon nous aurions deux fois la dépense de 3 600.00 €) Il reste ainsi au compte 2051 de la CCPV uniquement sa part.

En 2023 sur le budget de la CCPV, il n'a été fait que la première opération (annulation du 276341 par le mandat d'annulation 19/2023) mais pas le mandat au 276341 du fait de l'absence de crédit. Il faut donc mettre sur ce compte 2 x 3 600.00 pour finaliser l'opération de 2023 et faire celle de 2024.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	DETAIL	FONCTION	MONTANT
2315	Installations matériel et outillage technique	020	-7 200,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS		020	-7 200,00 €
ARTICLES	DETAIL	FONCTION	MONTANT
276341	Communes membres du GFP	020	+ 7 200,00€
TOTAL CHAPITRE 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		020	+7 200,00 €

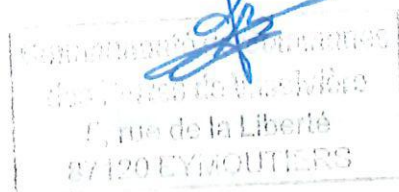
Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité soit 29 voix Pour :

- D'adopter la décision modificative pour le budget principal comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 novembre 2024

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : 18 NOV. 2024
Publié le : 18 NOV. 2024